

Présidence de Mme Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Membres absents excusés : M. Quentin Beausire, M. Pierre Conscience, M. Louis Dana, M. Xavier de Haller, M. Nicola Di Giulio, M. Jean-Pascla Gendre, Mme Sara Gnoni, M. Ngoc Huy Ho, M. Alain Hubler, Mme Françoise Longchamp, M. Roger Vagnières, Mme Maurane Vouga.

Membres absents non excusés : M. Vincent Mottier, M. Johan Pain, Mme Marlène Voutat.

Membres présents	85
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 15 la halle 35 bâtiment sud du Palais de Beaulieu

R94-SCS
[Rapport](#)
[s/préavis](#)
[N° 2021/20](#)

**Plaines-du-Loup - premier plan partiel d'affectation - pièce urbaine D -
Projet de construction de cinq immeubles conformes au concept de société
à 2000 watts et de réalisation des aménagements extérieurs**
Rapporteur : [Benoît Gaillard](#) (soc.)

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Arnaud Thiéry (Soc.) ; Mme Laura Manzoni (EàG) ; M. Guy Gaudard (PLR), qui dépose un amendement.

*Amendement de
M. Guy
Gaudard
Dépôt*

« *Nouvel article 6a (bis) au droit de superficie de l'immeuble 21025* »
Le Conseil communal décide d'affecter le montant de la rente unique de CHF 3'926'254.- (trois millions neuf cent vingt-six mille deux cents cinquante-quatre francs) versée par la SILL à la réhabilitation immédiate des immeubles sis au ch. de la Forêt 13 et au ch. d'Entre-Bois 11/13 ».

Discussion

Mme Anita Messere (UDC) ; M. Vincent Vouillamoz (CPV) ; M. Grégoire Junod, syndic, M. Guy Gaudard (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice Logement, environnement et architecture.

*Vote
s/amendement*

Le Conseil, par 27 oui, 46 non et 5 abstentions, **refuse** l'amendement Guy Gaudard.

*Vote s/concl. 1
à 11*

Le Conseil, par 70 oui, 3 non et 5 abstentions, **approuve** les conclusions n° 1 à 11 de la commission, soit **décide** :

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 21'025, grevant environ 915 m² de la parcelle n° 20'827 en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL), pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 34 logements en propriété par étage aux conditions figurant dans le présent préavis ;

2. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 21'026, grevant environ 1'158 m² de la parcelle n° 20'827 en faveur de la Société coopérative de construction et d'habitation Ecopolis, pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 27 logements à loyer régulé et environ 300 m² de surfaces administratives, commerciales et de restauration aux conditions figurant dans le présent préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire à l'attention de la coopérative Ecopolis équivalant à 35% du montant de l'hypothèque de l'opération de logement à loyer régulé (hors terrain), soit au maximum CHF 2'717'000.- pour une durée de 30 ans et CHF 453'000.- pour une durée de 10 ans, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du code des obligations ;
4. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 21'027, grevant environ 3'327 m² de la parcelle n° 20'827 en faveur de la copropriété constitué des fondations Bois-Gentil et de l'Orme, pour la construction de deux établissements médicaux-sociaux de 60 lits chacun et un restaurant ouvert au public aux conditions figurant dans le présent préavis ;
5. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 21'028, grevant environ 672 m² de la parcelle n° 20'827 en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL), pour la construction de 33 logements subventionnés aux conditions figurant dans le présent préavis ;
6. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL) les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 33 logements subventionnés sis route des Plaines-du-Loup 47a et 47b, sur la parcelle n° 20'827 ;
7. d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2023, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 78'297.-, ceci en application des dispositions prévues à la conclusion 6 ;
8. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 21'029, grevant environ 1'216 m² de la parcelle n° 20'827 en faveur de la Société coopérative de construction et d'habitation C-ArtsOuches, pour la construction de 35 logements à loyer régulés, une salle polyvalente et environ 700 m² pour une école spécialisée aux conditions figurant dans le présent préavis ;
9. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire à l'attention de la coopérative C-Arts-Ouches équivalant à 30% du montant de l'hypothèque de l'opération de logement à loyer régulé (hors terrain), soit au maximum CHF 4'544'000.- pour une durée de 30

ans, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du code des obligations ;

10. d'autoriser la Municipalité à accorder à Logement Idéal SC les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 74 logements subventionnés sis rue Elisa-Serment 7, 9, 11,13 et chemin de Bossons 5, sur la parcelle n° 20'828 ;
11. d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2021, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière Logement Idéal SC, soit une augmentation de subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 35'105.-, ceci en application des dispositions prévues à la conclusion 10

R97-FIM
[Rapport s/
Préavis](#)
[N° 2021/08](#)

**Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) – Mobilité active
- Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures
en priorité A**

Rapportrice : [Muriel Chenaux Mesnier](#) (soc.)

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) ; Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.) ; M. Alix Olivier Briod (PLR) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Claude Calame (EàG).

*Vote s/concl. 1
à 5*

Le Conseil, par 72 oui, 1 non et 3 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'500'000.- pour financer les études et la réalisation des mesures de mobilité active prévues dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) de troisième génération ;
2. de balancer le compte d'attente n° 6920.581.684, ouvert pour couvrir les études d'avant-projet, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné sous chiffre 1 de la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs dans la rubrique n° 390 du Service des routes et de la mobilité ;
5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui pourraient être accordées.

R100-SE
Rapport s/
Préavis N°
2021/30

Reprise du réseau d'eau potable de la Commune de Bussigny

Rapporteur : Johann Dupuis (EàG).
[Président de la Commission des finances]

Discussion

M. Benjamin Rudaz (Les verts) ; M. Matthieu Carrel (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur Sécurité et économie.

Vote s/concl. 1
à 5

Le Conseil, par 74 oui, 1 non et 0 abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- pour la reprise du réseau d'eau potable de la Commune de Bussigny ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 en fonction des dépenses réelles par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
3. de prélever l'équivalent des montants amortis dans le fonds de réserves du Service de l'eau eau potable ;
4. de charger la Municipalité d'adapter le budget, les crédits-cadre et les ressources du Service de l'eau en fonction de cette extension de réseau ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau

INI 124 -
Postulat

de M. Ilias Panchard : « *Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public* »

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission

INI 125 -
Postulat

de M^{me} Françoise Piron et consorts : « *Nos parcs et jardins méritent des poubelles esthétiques et adaptées !* »

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

INT 11-CD
Interpellation

de M. Bertrand Picard (PLR) : « *Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux* »

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Deuxième partie de la 21^e séance du mardi 8 juin 2021

INT 9-CD Interpellation	<u>de M. Giuseppe Fonte et consorts</u> : « Prison du Bois-Mermet, le Conseil d'Etat joue les prolongations»
<i>Discussion</i>	M. Giuseppe Fonte (soc.) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, syndic. Le Conseil prend acte de la réponse municipale. <hr/>
INT 15-LEA Interpellation	<u>de M. Jean-Daniel Henchoz</u> et consorts : « <i>Bilan suite à la fonctionnarisation » et perspectives pour les vignobles de la Ville »</i>
<i>Discussion</i>	M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Henri Klunge (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice Logement, environnement et architecture ; M. Philippe Miauton (PLR) ; M. Henri Klunge (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice Logement, environnement et architecture ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.). Le Conseil prend acte de la réponse municipale. <hr/>
Clôture	La séance est levée à 22 h 45. La présidente La secrétaire adjointe